

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 Octobre 2025 à 18h30 – Mairie

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : **9**

Votants : **14**

Présents :

Perrodin Gérard, Bouniol Jean-Louis, Fournier Patrick, Kardoud Leïla, Viallefont Michel, Thébault Alain, Réveret Carine, Mallet Loïc, Raby Laurent.

Absents avec procuration :

- Covre-Buatier Myriam (donne pouvoir à Kardoud Leïla)
- Engelbert Jean-Michel (donne pouvoir à Réveret Carine)
- Tixier Nathalie (donne pouvoir à Viallefont Michel)
- Vansparys-Rotondi Julie (donne pouvoir à Fournier Patrick)
- Delorme-Debris Tiphaine (donne pouvoir à Mallet Loïc)

Absents :

- LE CHAPELAIN Diane

Secrétaire de séance :

Laurent Raby

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal débute à 18h30.

Le compte rendu du dernier conseil a été signé sans réserve par le Maire et le Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1. Modification du référent opérationnel RGPD de la commune

Le Maire propose de nommer Madame Laura CHAMBADE en qualité de nouvelle référente opérationnelle RGPD de la commune, afin d'assurer la continuité de la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Décision :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

2. Modification De La Délibération 3/2016, Crédit D'un Poste De Rédacteur

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de prévoir la possibilité de recourir à un(e) agent(e) contractuel(le) sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique au sein de la délibération n°3/2016 portant création d'un emploi permanent de rédacteur. Dans ce cas, seront également précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de compléter la délibération n°3/2016 susvisée comme ci-après :

L'emploi pourra être pourvu par un(e) agent(e) contractuel(le) de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique :

2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun(e) fonctionnaire territorial(le) n'a pu être recruté(e) dans les conditions prévues par le présent code :

- Nature des fonctions : Responsable comptable RH
- Niveau de recrutement : Niveau 5 minimum
- Niveau de Rémunération : selon expérience correspondant à la grille indiciaire des fonctionnaires de catégorie B.

Décision :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

3. Emprunt – Travaux Parking Paysager Chassagnol / Voirie Impasse Saint-Vergny / Rue des Foisses

Le Maire informe que la délibération n'a pas pu être soumise au vote, l'ensemble des offres bancaires demandées n'ayant pas encore été reçues.

Le point sera reporté à un prochain conseil.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget principal et budget annexe Assainissement

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 24 mars 2025 concernant l'affectation du résultat de l'exploitation 2024, mais que les délibérations n'avaient pas été éditées à cette date.

Le Conseil confirme son accord pour la signature des délibérations lors de la présente séance.

DIVERS

1. Travaux – Chantier Chassagnol

- 4000 € : modification de l'avaloir en haut du chemin.
- 1171 € : travaux liés à un affaissement vers l'escalier en fond d'impasse.

- 1712 € : reprise de l'enrobé vers le lot n°0325.

Décision : accords pour les points 1 et 2. Le point 3 est refusé, la dépense ne semblant pas justifiée.

2. Courier de Mond'Arverne – Retour des PPA sur le PLUi

Suite au retour des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme (63) demande de hiérarchiser les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Classement proposé pour Le Crest :

- 1^{er} Croix Saint-Roch
- 2^{ème} La Sapinière du Terrier
- 3^{ème} Saint-Verny (au-dessus de l'école)

3. SITCOM – Containers enterrés

Le SITCOM indique un coût de 32 000 € à 35 000 € pour deux kits de containers enterrés (ordures ménagères + recyclables).

- Réflexion en cours sur l'intérêt d'enterrer les containers sur les axes en travaux (Saint-Verny et route de Chanonat).
- Le coût est jugé élevé et pourrait freiner le projet.
- Une réunion avec le SITCOM est prévue le 24 novembre à 9h pour étudier d'autres emplacements.

4. Informations diverses

- **Vœux du Maire** : samedi 17 janvier 2026 à 11h
- **Repas des aînés** : 8 mars 2026
- **Noël des employés communaux** : 1 boîte de chocolats + 2 bouteilles de vin (1 rouge, 1 blanc) offertes par Pierre
- **La compétence assainissement** sera désormais **prise en charge par Mond'Arverne et déléguée aux syndicats compétents**.

Fin de séance : 19h52

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 décembre à 18h30 (à confirmer)
Suivi d'un **repas convivial au bar du Crest**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h00.

--*-*

Le Maire,

Gérard PERRODIN

Le Secrétaire de séance,

Laurent RABY